Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉPt: Trois mois, 5 fr.; Six mois of fr.; Unan, 16 fr. HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fc.

demande de changement d'adresse.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Août

NOUVELLES POLITIQUES

La journée du 19

LES PROJETS DU GÉNÉRAL BOULANGER

Un rédacteur du Gaulois est allé demander au général Boulanger quelles étaient ses intentions. Le général a répondu :

» Je désire rester tranquille et me reposer. J'attends avec beaucoup de calme les sottises que le gouvernement ne peut manquer de faire. Il ne peut faire autre chose, c'est dans sa nature. Une seule chose pourrait me faire départir de la réserve que je veux observer, ce serait qu'une vacance se produisit dans la députation de Paris. Alors je me présenterais au suffrage des électeurs parisiens et je suis sûr que j'obtiendrais plus de deux cents mille voix dans la capitale de la France. Antrement je vais consacrer tout mon temps à travailler ferme en vue des élections générales de 1889. Je suis absolument sûr de remporter à cette époque un succès éclatant, car il est certain que le pays est avec moi. Il vient de le montrer et les opportunistes perdront leur temps à raconter que je n'ai été élu que par des bonapartistes et des monarchistes. Sont-ce des bonapartistes ou des monarchistes, les radicaux de l'île de Ré qui m'ont donné leurs suffrages, et les ouvriers d'Amiens grâce auxquels j'ai eu dans le chef-lieu ae la Somme les deux tiers des

Pendant cette courte conversation, ajoute notre confrère on ne cessait d'apporter des dépêches au général, et comme je le félicitais de cette avalanche de témoignages d'amitié:

- » Oui, me dit-il, ce sont bien des protestations de dévouement, mais ce qu'il y a de curieux, c'est qu'elles émanent presque toutes de gens que depuis l'échec de la Charente et de l'Ardèche je n'avais pas vus. Il paraît qu'ils se trouvaient tous au bains de mer. Depuis quelque temps, ils en sont subitement revenus.

M. Chincholle, du Figaro, est allé également demander au général Boulanger ce qu'il allait faire

n'en savait rien lui-même, M. Boulanger a ajouté:

» Nous sommes au 20 août ; la Chambre ne rentrera que le 25 octobre; il lui faudra bien quinze jours pour l'examen des trois rapports concernant mes élections. La loi m'accorde dix jours pour l'option, cels nous mène au 20 novembre. Pendant trois mois je serai donc, fait qui n'est pas trop commun, député de trois départements. Connaissez-vous, pour un homme politique, une situation meilleure? Je n'ai qu'à m'y maintenir, ce qui m'est d'autant plus facile qu'il me serait presque impossible de faire autrement. Il est bien évident que pendant ces trois mois le gouvernement accumulera les bêtises, il ne saurait faire autre chose. Pour en profiter je n'ai qu'à ne pas bouger.

- Vous ne resterez pourtant pas inactif. - Je ne pourrais pas, vous avez raison. Eh bien! pendant ce temps, je vais organiser des comités, oh ! mais partout, dans toutes les communes de France où ce sera possible. J'ai déposé un programme de révision; je ne m'estimerais point si je n'essayais de le réaliser. Pour cela que faut-il? Avoir la majorité non seulement dans un, dans deux, dans trois départements, Mais encore à la

la Chambre. Il m'est permis d'espérer que ce ne

sera pas difficile.

» Pour arriver à ce but, en 89 je me présente. partout. Dans les départements auxquels je suis force de renoncer, J'essaie de mettre des députés révisionnistes. Je suis, dès maintenant, en mesure de vous dire que le succès n'est pas douteux. Il y a un mois nous étions seize à la Chambre, regardez. »

» Et le général me tendit neuf cartes de députės qui, jusqu'au 19 août, n'avaient pas donnė signe de vie, et qui lundi lui envoyaient leurs fèli-

Sur l'origine des fonds considérables destinés à laire lace aux frais électoraux, le général fournit l'explication suivante :

» Dites donc qu'il est un moyen très simple de savoir comment j'ai de l'argent : on n'a qu'à aller à la poste. C'est un moyen qui est même à la disposition du gouvernement actuel, lequel pourtant n'est pas malin. Le receveur dira à M Floquet que je reçois une moyenne de cinq à six lettres char-

à la suite de sa triple élection. Après avoir dit qu'il | gées par jour. Eh bien! c'est ainsi. Il est connu | que je n'ai pas grand argent et qu'une campagne électorale coûte cher. Alors il se trouve des électeurs qui, écœurés du parlementarisme et voulant absolument le tuer, ce dont je les loue, m'envoient celui-ci dix mille francs, celui-là vingt francs, à la seule charge de les dépenser en frais électoraux.

- Une dernière question. Puisque, politiquement, vous vous réservez jusqu'au 20 novembre, qu'atlez-vous au moins faire jusque-là?

-- D'abord je reste ici pour liquider la question électorale. Il n'y a pas seniement des notes à payer, il y a aussi et surtout des comités, des partisans à remercier. Cela demandera bien une semaine, après laquelle on me permettra peut-être de prendre quelques jours de congé. Je ne vous dissimulerai pas que je suis horriblement fatigué. Toute la vie j'ai eu le désir de voir la Suède ; j'y ai un certain nombre de bons amis; je me propose d'aller les voir, mais dans le plus absolu incognito. »

On lit dans le Parti national:

L'élection de Boulanger était prévue dès samedi par le ministère, dans les trois départements, et dans cette hypothèse, qui est aujourd'hui un fait accompli, M. Floquet était décidé à brusquer les choses, en convoquant immédiatement les Chambres. C'est M. Camescasse qui tenait ce propos samedi soir, en sortant du ministère.

The more day in * in a fact of the

» M. Tiebaud, le boulangiste, était parti mardi dernier dans la Somme, avec 80,000 fr. que lui avait remis le comte Dillon. On ne sait tonjours d'où celui-ci tire l'argent, et je vous enverrai dans deux ou trois jours de curieux renseignements sur

» L'élection Boulanger dans les trois départements aura coûté plus de 300,000 fr.

» D'autre part, boulangistes et bonapartistes s entendent comme larrons en loire. Boulanger est en rapports constants avec le prince Gérôme, qui avait même l'intention de le prendre comme témoin au mariage de la princesse Lætitia. L'autre témoin aurait été la maréchal Canrobert; mais on n'a point osé de peur de se compromettre trop ouvertement.

» Le sieur Gras, secrétaire du prince Jérôme, s'est entendu avec M. Thiébaud, déjà nommé, pour

se renseigner mutuellement sur les mesures à prendre, chacun dans son parti, en vue des élections de

MECONTENTEMENT

M. Leroy-Beaulieu, écrit dans les Débats:

Ou'on ne s'y trompe pas, le mécontentement grandit dans les campagnes contre ces perpétuels accroissements de centimes additionnels. De là viennent en grande partie les récentes surprises électorales qui ne sont des surprises que pour les étourdis. Si le Parlement continue a accroître les charges locales, au lieu de surprises partielles, les élections finiront par lui apporter une surprise générale et définitive.

Il ne faut pas s'y tromper : les impôts directs ne rentrent plus qu'avec beaucoup de mal. Les frais de poursuites qui, pour les contributions directes étaient de 1 fr. 71 pour 1,000 fr. en 1881, se sont élevés à 1 fr. 72 c. en 1882, puis à 1 f. 73 c. en 1883, à 1 fr. 86 en 1886, à 2 fr. 05 en 1887. Ainsi les frais de poursuites pour les contributions directes se sont accrus de 20 0/0 en chiffres ronds depuis 1882, témoignant à la fois de la diminution des revenus des contribuables et de l'accroissement des impôis : et vous allez encore parler d'augmenter ces charges, déjà si lourdes, qu'il vous faut des poursuites pour les recouvrer.

D'autres dangers menacent ces pauvres contribuables, citadins ou ruraux. Voici maintenant que l'on veut organiser l'assistance publique, comme on a organisé sans doute l'instruction primaire.

C'est par l'accumulation de toutes ces charges que l'on amènera la dépopulation des campagnes et l'abandon du so!. Cependant le maintien de la prospérité et de l'activité dans nos campagnes a bien une autre importance sociale et nationale que toutes vos prétendues réformes. Le paysan du Midi ponrrait, à la rigueur, résister au phylloxèra et au mildew; le paysan du Nord pourrait lutter avec patience contre le silphe opaque. Mais aucun paysan et aucun propriétaire dans le Centre et dans le Midi ne pourront résister longtemps à tous nos réformateurs sociaux. Il est temps que paysans et propriétaires s'en aper-

coivent.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

IX

COMMENT LE COMTE ARMAND DE VALENFLEURS SE TROUVA MÊLÉ, A L'IMPROVISTE, A DES ÉVÈNEMENTS FORT GRAVES.

Armand inquiet de cette pâleur, dont il devinait la cause, s'était empressé auprès de sa mère. Mais ne voulant et ne pouvant rien dire devant les deux jeunes filles, dans l'ignorance où il était de la connaissance qu'elles avaient du sinistre évènement qui s'était accompli presque devant l'hôtel, il se borna à demander à sa mère ce qu'elle éprouvait et si elle était malade, ou seulement indisposée.

La comtesse le remercia avec un doux sourire. - Je me sens beaucoup mieux, mon enfant, répondit-elle avec effort. J'espère que demain je serai complètement remise.

- Mais que vous est-il donc arrivé, ma mère? reprit-il avec intérêt ?

- Rien, mon enfant, une crise nerveuse, voilà l

tout; tu sais que j'y suis très sujette.

Mais comprenant sans doute que son fils n'était pas aussi ignorant qu'il feignait de l'être, elle prit le bras d'Armand, et se tournant vers les jeunes filles avec un sourire :

- Attendez-moi un instant, dit-elle. J'ai deux mots à dire à Armand, dans einq minutes nous serons de retour.

Et elle conduisit le jeune homme dans un boudoir attenant à la saile à manger, et, se laissant tomber dans un fauteuil:

- Tu sais quelque chose, n'est-ce pas ? lui demanda-t-elle avec anxiété.

- Je sais tout, ma mère, répondit nettement le jeune homme. C'est moi qui ai arrêté la voiture dans laquelle le crime a été commis; malheureu-

sement, le misérable assassin s'est échappé. - C'est effroyable ! s'écria la comtesse dont les yeux se remplirent de larmes. Raconte-moi ce qui s'est passé sans rien omettre; il importe que, moi aussi, je sache tout; bientôt tu sauras pourquoi, hélas l ajouta-t-elle avec un douloureux soupir.

Le jeune homme raconta alors la scène qui avait eu lieu au commissariat de police et la tournure qu'il avait cru devoir donner à la visite de la malheureuse jeune femme.

- Tu as eu raison de dire cela; j'écrirai dans le même sens au commissaire de police, reprit la comtesse lorsque le jeune homme eut achevé son récit. Il ne faut pas que le mystère qui enveloppe cet affreux attental soit dissipé. Hélas ! cette malheureuse femme prévoyait le sort qui la menaçait; elle me l'avait répété à plusieurs reprises et moi je n'avais pas voulu la croire!

- Mais, ma mère, quelle était donc cette mal-

heureuse femme? le savez-vous?

Il y eut un silence.

La comtesse était en proie à une poignante douleur, les sanglots gonflaient sa poitrine et soulevaient son sein en spasmes affreux; enfin, elle réussit à dominer son émotion.

- Tu vas tout savoir, dit-elle à son fils, mais jure-moi que jamais tu ne révéleras un mot de cette horrible histoire à Vanda; cette révélation la tuerait peut-être.

- Vanda ? s'écria-t-il avec surprise. Comment peut-elle être mêlée à ce sinistre évènement ?

- La malheureuse femme si lâchement assassinée était sa mère!

- Sa mère! Oh! pauvre femme! Parlez, ma mère; jamais, je vous le jure, je ne révélerai cet horrible évènement à ma chère et aimée Vanda. Mais je dois tout confier à nos amis. Garder le silence devant eux pourrait sans doute amenerdes complications graves dont peut-être nous aurions tous à souffrir dans les circonstances où nous nous trouvons, vous le savez?

- Oui, et je t'engage à les instruire au plus vite de cette affreuse catastrophe.

- Ainsi ferai-je, ma mère, car nous aurons sans doute des mesures urgentes à prendre. Et maintenant je vous écoute; parlez, ma mère.

La comtesse de Valenfleurs rapporta alors, dans les plus grands détails, ce qui s'était passé pendant le long entretien qu'elle avait eu avec la malheureuse dona Luz Allacuesta.

- A présent, ajouta-t-elle en terminant, tu sais tout, mon fils. Sois prudent, et ne laisse jamais échapper un mot, un seul, qui puisse mettre notre chère Vanda sur les traces de la vérité.

- Je vous le jure encore, ma mère, ce secret

horrible mourra dans mon sein et dans celui de - Bien, mon fils, j'y compte; je sais que je

puis me fier à toi et à eux. Maintenant, essuyons nos larmes, renfermons notre douleur en nousmêmes et rentrons dans la salle à manger, où nos deux curieuses doivent s'impatienter à nous at-

Armand offrit le bras à sa mère, et tous deux rentrèrent, le visage souriant, dans la salle à manger.

- Ah ! enfin, s'ècria Vanda en riant, je croyais que vous nous aviez oubliés; vous aviez donc bien

des choses à vous dire? - Curieuse! dit la comtesse en souriant.

- A propos, Armand, reprit la comtesse après un instant, tu es resté bien longtemps dans ta promenade au bois de Boulogne?

- Mais non, chère mère, pardonnez-moi, ma promenade n'a duré que deux heures à peine ; l'étais rentré depuis longtemps lorsque la cloche du dîné a sonné.

- Et je ne t'ai pas vu aussitôt après ton retour ? dit-elle avec un doux reproche.

- Je suis resté assez longtemps dans le parc.

- A te promener encore ?

- Oh! nou, ma mère, ma promenade au bois me suffisait.

Tout en semblant concentrer son attention sur son assiette, miss Lucy Gordon écoutait attentivement; elle ne perdait pas une seule des paroles prononcées par le jeune comte, auquel, à la dérobée et lorsqu'elle était certaine de ne pas être aperçue, elle lançait des regards d'une expres-

Crispi. - M. Crispi est arrivé dans la soirée à Friedrichsruhe, où il a été recu par M. de Bis-

La presse russe. — Saint-Pétersbourg 22 août. - Tous les journaux s'oecupent des succès électoraux du général Boulanger ; ils croient que ces succès pourraient bien amener un changement dans l'état de choses existant actuellement en France, mais ils se demandent si le changement rendra la situation meilleure et par quel régime la forme de gouvernement actuelle devra être remplacée.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Mariage. - Hier mercredi a été célébré, à Cahors, le mariage civil de M. Rémond, inspecteur d'Académie, avec Mile Marguerite Hallberg, la fille du sympathique et distingué professeur de la Facolté des lettres de Tonlouse, ancien professeur de rhétorique au lycée de Cahors, notre compatriote par alliance.

MM. les instituteurs des environs sont venos offrir à leur chef leurs souhaits et leurs hommages avec un magnifique bouquet.

M. le Maire a prononcé l'allocation suivante qui a vivement intéressé et ému tous ses auditeurs. Nous joignons nos vœux de bonheur et de prospérité à tous ceux qui ont été exprimés aux jeunes époux.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame,

Il me reste à remplir une douce tâche. Aussi bien permettez-moi de quitter le langage austère de magistrat, représentant de la Loi, et de vous offrir personnellement mes sympathiques félicitations.

Qui le mérite mieux que vous ?

Vous, Monsieur, vous n'êtes au milieu de nous que depuis quelques années et déjà vous avez droit de cité! - chef d'un important service administratif, digne à tous égards du plus vif intérêt, - puisque de l'enseignement dépend l'avenir de la Patrie, - par votre zèle actif et bienveillant, vous avez conquis les sympathies de tous. - Vous n'étiez pas novice, il est vrai. - Sorti avec honneur de cette Ecole normale supérieure qui, en conservant les saines traditions littéraires, a régénéré l'enseignement classique et a produit tant de talents divers, vous étiez à la hauteur de votre tâche. Vos titres universitaires en témoigneraient au besoin. Et si quelque nuage pouvait troubler cet heureux jour, ce serait la préoccupation de vos nombreux amis : n'ont-ils pas à craindre que votre mérite ne vous ravisse trop tôt à notre département?

Si votre modestie, Madame, ne me permet pas de vous louer, comme il le conviendrait, puis-je me dispenser de féliciter votre honorable époux d'avoir uni sa vie à une noble intelligence, rehaussée par toutes les vertus domestiques qui sont comme l'auréole de la femme française! de saluer votre mère vénérée qui recoit aujourd'hui sa meilleure récompense, puisqu'elle contemple en vous comme le reflet de ses propres vertus! de féliciter aussi votre respectable père, ce noble fils de cette Alsace

bien aimée dont la France porte toujours au cœur le deuil ineffaçable! Oui, notre vieux Quercy est heureux d'être devenu la patrie d'adoption de ce brillant professeur, de ce littérateur distingué qui justifie avec tant d'éclat à Toulouse les espérances que donnait déjà le rémarquable professeur de rhétorique de notre cher lycée.

C'est une bonne fortune pour vous, Madame, en quittant le foyer paternel de vous retrouver dans un nouveau foyer intellectuel. C'est ainsi que les esprits montent encore davantage et acquièrent la sérénité des sages, que les cœurs s'élèvent en haut, que la vie trouve sa vraie direction. L'avenir, j'en suis sûr, justifiera ces heureux présages.

La bénédiction nuptiale a été donnée aujourd'hoi à Albas.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS Séance du 20 août

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Rouffy, secrétaire, est adopté sans réclamations.

M. Rooffy est élu sécretaire pour la session

Commission des finances. - MM. Talou, Delport, Bousquet, Péries et Mazières.

Ce n'est pas sans un profond étonnement que nous avons constaté la non réélection de M. Relhié, comme membre de la Commission des finances. M. Relhié, ne le cède cependant à aucun de ses collègues comme intelligence des affaires, intégrité et indépendance.

Commission des travaux publics. — MM. Rooffy, Combarieu, Delpech, Daymard, Besse.

MM. Bousquet et Delpech sont désignés pour faire partie de la commission chargée d'établir la liste des électeurs consulaires.

Le Conseil approuve diverses dépenses imprévues s'élevant ensemb'e à la somme de 149

Rue Rousseau. - M. le Maire est autorisé à acquérir et passer les actes avec les propriétaires ci-dessoue désignés, pour cession d'immeubles nécessaires au percement de la rue Rous

Voici le nom des propriétaires qui ont traité à l'amiable et le chiffre des indemnités qui leur

Planard, Jean-Louis, rue Mascoutou, 8,000 fr.; Valmary, Marie, impasse de Vayrols, 1,800 fr.; Couderc, Eugène, impasse de Vayrols, 1,500 fr.; M quel, Jean, impasse de Vayrols, 3,800 fr.; Cubière, Baptiste, impasse de Vayrols, 3,250 fr.; Corsal, Hélène, veuve Cabrignac, roe Lacalprenède, 3,500 fr.; Fourès, Jean, rue Lacalprenède 2,700 fr.; Second, Pierre, rue Donzelle, 5,500 fr.; Mazelié, Louis, rue Nationale, 35,000 fr.; Arnaud, Marie, rue Lacalprenède, 2,000 fr.; Mendaille, rue Mascontou, 9,000 fr.; Constans, Guillaume, impasse de Régagnac, 800 fr.; Parvieux, Pierre, rue Mascoutov, 4,500 fr.; Veuve Didier, 8,200 fr.; Couaillac, rue Donzelle, 3,500 fr.; Filhol, Pierre, rue Massoutou, 3,500 fr.; Soulacroix, rue Traversière, 3,500 fr.

Six propriétaires seulement n'ont pas encore traité. Ce sont : libert, Louis ; Lacombe, Marguerite; Fournié, Jean; Terral, Jean-Baptiste, ou ses héritiers; Couderc, facteur, et Terret.

M. le Maire est également autorisé à acquérir

one maison, roe Darnis, appartenant à M. Henras, pour la somme de 1,400 francs.

Le Conseil approave le cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux et fournitures à faire pour la conduite des eaux dans la ville et les faubourgs.

Le Conseil approave le payement de divers comptes dus à MM. Cobaynes, Teyssié et Lavigoac, s'élevant ensemble à la somme de 1,144 fr. 83. pour divers travaux et fournitures exécutés pour l'installation de bornes-fontaines.

Un grand nombre de pétitions sont renvoyées aux commissions compétentes.

M. le Maire communique au Conseil deux lettres de M. Larroomet, l'une où le Directeur des Beaux-Arts remercie la ville, au nom du ministre, d'avoir pris à sa charge les frais d'érection du piedestal pour le baste de Gambetta, dans la coor du Lycée; le buste de Gambetta qui a figuré à la distribution des prix du Lycée est attribué, à titre de dépôt, au musée de Cahors. - L'autre annonce l'envoi de deux tableaux destinés au musée de Cahors : 1º BARIL-LOT, Matinée d'été. — 2° COUTURIER, Le dimanche à bord, escadre d'évolution. —

La ville prend à sa charge les frais de port es d'emballage.

Le Conseil vote une subvention de 50 fr. par an pour frais d'entretien de l'avenue de la gare des marchandises.

Le Conseil donne un avis favorable au projet d'amélioration des abords du Pont-Neuf (côté do faubourg Cabessot). Les dépenses, évaluées à 18,000 fr. seront prélevées sur les ressources disponibles déposées en vue de la réfection du Pont-Neuf.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Combarieu dit qu'après avoir constaté la nécessité de réparer la côte de Bessières, la commission n'ayant pas sous les yeux un plan loi permettant de se rendre un compte exact du montant des travaux, propose au Conseil de voter une somme de 100 fr., en attendant que les études de l'agent-voyer soient ter-

Le même rapporteur, au sujet de la pétition des habitants de la rue P. de Bernis et Soubirous, demandant l'établissement d'une bornefontaine entre les nos 16 et 18, dit que, sans refuser d'accèder à leur demande la commission, ne croit pas devoir soumettre de décision au Conseil municipal avant que les intéressés, qui ont déjà souscrit 22 fr. 50, aient offert que somme raisonnable pour les travaux d'instal-

M. Rouffy, au nom de la même commission, conclut qu'il n'y a pas possibilité, pour le moment, de faire droit à la demande des habitants da Port-Bullier, qui sollicitent l'établissement d'une borne-fontaine; le budget ne permettant pas pour le moment de faire face à cette dépense évaluée à 550 fr. environ.

Le même rapporteur conclut qu'il y a lieu d'accorder une indemnisé de 604 fr. 35 cent. au sieur Bru, Alithe, pour terrain cede rue des Chanoines.

M. Talou, au nom de la commission des finances, lit un rapport qui conclut au rejet, pour cette année, de la demande de subvention formulée par neuf vélocipédistes, en vue de l'organisation de courses.

rentrer à l'hôtel; mais au lieu de monter chez moi, je me rendis tout droit au fond du parc, afin d'examiner sérieusement la porte à l'inté-- Eh bien, as-tu fait quelque remarque im-

- Oui, ma mère, une seule. J'ai reconnu, à n'en pouvoir douter, que la porte avait été tout récemment ouverte.

Miss Lucy Gordon baissa la tête pour cacher sa rougeur, qui devenait de plus en plus grande.

- Très sûr, ma mère. Du reste, il ne fallait

- Tu en es sûr, mon fils ? demanda la com-

pas être grand clerc pour s'en apercevoir. - Mais la clef de cette porte est perdue depuis

je ne sais combien de temps.

- C'est rai, ma mère; mais sans doute quelqu'un l'aura trouvée, ou, ce qui est plus probable encore, en aura fait confectionner une neuve, car la porte a été certainement ouverte.

- Oh! mon Dieu! s'écria la comtesse,

- Ne vous effrayez pas, ma mère ; le père Bardot, votre maître jardinier et moi, nous nous sommes communiqué nos soupçons et nous sommes arrivés à cette conclusion, que les valets de pied étaient seuls capables de cette espièglerie, car ce n'est évidemment pas autre chose.

Miss Lucy Gordon sourità ces derniers mots. - Explique-toi, Armand, reprit la comtesse.

- Ma mère, je suis convaincu que ces mauvais sujets n'ont eu d'autre but, en faisant cela, que de se ménager ainsi la facilité de sortir la nuit et de rentrer à leur guise sans être vus.

- Il faut les chasser tous à l'instant même !

La séance est levée.

Le Conseil municipal de Cahors, réuni lundi soir, hors séance, a voté une adresse au Président du Conseil demandant le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 21 août

M. Le président lit une pétition de plusieurs habitants de Labastide-Marohac demandant la continuation des travaux du chemin numéro 9, votés dans de précédentes sessions.

M. de Lamaze fait un rapport sur le budget de l'asile des aliénés et demande que le conseil adopte en principe la subvention de 100,000

La décision à prendre est renvoyée à l'examen d'un second rapport sur le traité à renouveler avec l'administration de Leyme.

Liquidation de plusieurs pensions de retraite.

M. Calmon lit un rapport sur l'élargissement de la traverse de Gramat, chemin de grande communication no 55.

La demande de crédit s'élève à une somme de 7,100 fr. Adopté.

M. Pradines lit divers rapports au nom de la commission des vœux sur les subventions à accorder sur fonds d'Etat à plusieurs comices agricoles. Adopté.

Sur le changement de nom de la commone de Southaguet, qui désirait se nommer Saint-Cirq-Bel-Arbre-Southaguet. Adopté.

Sur le vœu émis par la commune de Concots, qui demande la culture du tabac.

Sor la création de nouvelles foires dans les communes de Catus, Pinsac, Thédirac, Castanet, Saint-Julien-d'Emparre, Saint-Projet, de Tarn-et-Garonne, et de Vazerac. Avis favorable est donné.

Des demandes de subventions sont accordées pour des réparations aux édfices des cultes aux commones de Sénailhac, Saint-Cirq, Donelle, Nozac, Pradines.

La séance est levée à 4 heures et demie,

Lycée Gambetta. — Le proviseur du lycée de Cahors en exécution du décret du 29 joillet, vient de faire placer sur la porte d'honneur de cet établissement universitaire l'inscription : Lycée Gambetta.

Mort subite. - M. Ruamps, instituteur à St-Pantaléon, a succombé, hier à Cahors, à one attaque d'apoplexie foudroyante. Lorsque M. Roamps a été frappé, il était en train de causer avec certains de ses collègues devant le café Alsace-Lorraine.

Enregistrement. Concours de 1888. - Snr hoit candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites, pour le titre de surnuméraire, devant le Comité siègeant à Cahors, cinq ont été admis à subir les èpreuves orales.

Ce sont : MM. Rooquayrol, Joseph, de Decazeville (Aveyron); Montel, Alexandre, de Fons (Loi) Marquet, Pierre, de Boissent (Cantal); Lale, Louis, de Bordeaux, et Malgoyard, Antoine, de Gourdon.

- Non pas, ma mère, si vous le permettez; malgré leur rage intempestive de promenade, ce sont de bons serviteurs et de braves gens; d'ailleurs, ils emporteraient la clef avec eux, ce que je ne veux pas; je tiens au contraire à ce qu'ils me la remettent eux-mêmes. Laissez-moi mener cette affaire à ma guise, je vous prie; d'ailleurs, maintenant, tout danger a disparu, vous pouvez dormir sans crainte, ma mère, mes mesures sont prises; je leur réserve une surprise très désagréable la première fois qu'ils essaieront de sortir en cachette de l'hôtel.

La gaieté de miss Lucy Gordon, complètement éclipsée au commencement du récit du jeune comte, était entièrement revenue; elle causait à voix basse avec Vanda, et les deux charmantes jeunes filles riaient du meilleur cœur.

- Quelle est cette surprise, mon fils ? demanda sérieusement la comtesse.

- Oh! moins que rien, ma mère. J'ai tout simplement fait clouer une seconde porte sur la première, seconde porte composée d'épaisses planches de chêne et consolidée sur l'huisserie même par de lourdes traverses, de sorte que la porte semble être murée, aucune force humaine ne réussirait à l'ouvrir ; le canon seul parviendrait puut-être à y faire brèche.

En ce moment, miss Lucy Gordon, qui, tout en feignant de causer avec Vanda, prêtait attentivement l'oreille à ce que disait le jeune comte, s'affaissa tout à coup, pâlissante et à demi-pâmée dans les bras de la jeune fille.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

sion singulière.

- Que faisais-tu donc, alors ? demanda la comtesse pour ne pas laisser tomber la conversation. - Chère mère, répondit-il, cela est toute une

- Raconte-nous la, dit-elle en souriant, cela

nous amusera. - Je ne demande pas mieux, reprit-il sur le même ton; seulement, je ne réponds pas de vous

amuser, mais peut-être vous intéresserai-je. - Oh ! racontez cette histoire, mon frère, dit

Vanda avec un délicieux sourire. - Oui, voyons cette histoire, reprit la com-

- M'y voici, chère mère. Sachez donc que, fatigué d'être depuis deux heures à cheval, en arrivant à la place de l'Arc-de-Triomphe, je sautai à terre et, jetai la bride à Pierre, mon valet de pied, en lui disant de rentrer à l'hôtel, que je continuerais ma promenade à pieds et que je reviendrais seul. Je me mis effectivement en route pour accomplir ce beau projet; mais vous savez combien je suis étourdi et distrait; d'ailleurs, aujourd'hui j'ai une excuso; depuis je ne sais quelle heure, toutes mes pensées sont absorbées par un souvenir unique et qui me rend si heureux qu'il me fait oublier tout le reste, ajouta-t-il en regardant Vanda.

La jeune fille rougit en souriant et, toute confuse, elle baissa la tête.

- Pas de digressions, dit la comtesse avec un fin sourire, nous n'en finirions jamais.

- C'est juste, reprit-il gaiement. Sans m'en douter, je pris une rue pour une autre, de sorte que, an lieu de me trouver devant l'hôtel, ainsi que cela devait être logiquement, après un certain laps de temps, je m'aperçus, à ma grande surprise, en levant les yeux, que j'avais commis une nouvelle bévue; j'étais derrière le parc de l'hôtel, ce qui n'était pas du tout la même chose.

La comtesse et Vanda se mirent à rire.

- C'est bien, moquez-vous de moi tout à votre aise; bientôt vous verrez, dit-il en riant lui aussi. Je n'étais qu'à quelques pas à peine de la porte condamnée qui se trouve au bout du parc; en passant devant elle, je crus remarquer que cette porte bougeait, comme si l'on venait de la refermer.

Miss Lucy Cordon laissa échapper un cri étouffé. Armand la regarda.

- S riez-vous indisposée, miss Lucy ? lui demanda-t-il avec intérêt.

- Excusez-moi, monsieur le comte, réponditelle en rougissant jusqu'aux yeux; je vous écoutais avec une si grande attention, que, ne m'occupant plus de ce que je mangeais, je me suis brûlée comme une sotte; la douleur que j'ai éprouvée m'a, bien malgré moi, arraché un cri.

- Il faut boire quelques gorgées d'eau froide, dit la comtesse distraitement.

Et s'adressant à son fils :

- Eh bien, Armand, cette porte ? ajouta-t-elie. - Chère mère, sans doute c'était une illusion, car je m'appuyai fortement contre la porte, et je

fus contraint de reconnaître que je m'étais trompé et qu'elle était solidement fermée. Cependant je ne me déclarai pas vaincu, une sourde inquiétude persistait au fond de ma pensée, je vous l'avoue. La chose était trop singulière pour ne pas être tirée au clair; je résolus de savoir tout de suite à quoi m'en tenir à ce sujet. Je me hâtai donc de

Biographie

GUSTAVE LARROUMET

On a publié naguère, ici même, une étude anonyme parue dans la Revue d'art dramatianonyme particular and the dear art dramatique, sur Gustave Larroumet. On y étudiait que, sur surtout le critique compétent et fin des choses de théatre que nos lecteurs connaissent et les divers ouvrages, études et conferences que nous avons analysés en leur temps. Pour compléter cette esquisse il faudrait, à notre avis, parler de l'universitaire et surtout de l'homme, tous deux non moins excellents et non moins sympathiques.

Larroumet a été élève au Lycée de Cahors. j'ai connu un de ses condiciples d'alors, qui m'a avoué, que, pareil en cela à Gambetta, il nt un élève très intelligent, mais d'une dissipation, d'une obstination parfois rare, et des anecdotes courent encore de la cour des grands au clocher de la chapelle. Les vieilles pierres ont dù avoir quelque peine à reconpaire en celui qui a présidé la distribution des prix de cette année et qui est devenu si brillamment une des illustrations et des puissances du corps enseignant, l'élève qui, dans cette même cour, a reçu des couronnes et aussi attrapé nombre d'heures d'arrêt. — Chose étrange, avez-vous remarqué qu'il est très rare que ce soient ceux que l'on est convenu d'appeler les bons élèves — les soumis, les disciplinés, les timides, les doux — qui plus tard, les classes finies et entrés dans la vie, y conquièrent des situations brillantes et s'y fassent un nom. Ceux-là, ils deviennent en général, de consciencieux bureaucrates, mais il leur manque toujours l'élan, le don, ce je ne sais quoi qui est comme un ressort à l'activité humaine et que donne la vigueur et l'exubérance du sang. Je ne voudrais pas risquer ici une apologie de l'indiscipline, mais ilsemble qu'il y ait plus de ressource plus d'étoffe, selon le mot vulgaire, aux élèves qui, intelligents et travailleurs d'ailleurs, ne savent pastoujours se plier aux exigences de lavie de classe ou d'étude, sont de premier mouvement et risquent parfois une grosse fredaine pour se détendre les nerfs. Ceux-là les professeurs - en général - ne les aiment guère, et ce sont pourtant ceux dont, plus tard, ils devront se souvenir, car ce sont ceux qui leur feront le plus d'honneur.

Du lycée de Cahors, Larroumet alla toujours comme élève — au lycée d'Agen. 11 passa son bachot à 17 ans, tout comme un autre, ni mieux ni plus mal qu'un autre; après celui des lettres, il passa celui des sciences, en juillet 1870, et ce fut alors que se posa la question de l'avenir. Il songeait à l'école Normale lorsque la guerre de 1870 éclata. Il s'engagea, à peine âgé de 18 ans, et fit bravement la campagne de France. Il garde de ce temps douloureux des souvenirs héroïques et tristes, et, je crois bien aussi quelques rhumatismes qui, de temps à autre lui rappellent qu'il a couché dans la neige et dormi bien des nuits à la belle étoile. A la belle étoile est une façon de parler, car le ciel était horriblement triste et la températu-

La guerre finie, il dut revenir à sa vocation. Mais il ne fallait plus penser à l'école Normale; il débuta, simple pion, à Blaye, sous un de ses anciens professeurs d'Agen devenu principal dans cette pauvre petite ville, travailla ferme, s'ennuya fort, passa au collège d'Aix et au mois de juillet 1872, il était reçu licencié avec la mention bien. Il n'avait pas vingt ans.

Le premier pas était fait, il était professeur. Mais il se sentait quelque chose dans le ventre, comme on dit, il savait qu'il valait mieux et pouvait davantage, et il se remit à l'ouvrage avec la persévérance, qui est une de ses vertus, et la puissance de travail qui, chez lui, est tout bonnement stupéfiante.

Il n'est pas difficile d'être licencié, et c'est un examen pour lequel il ne faut que des qualités négatives. Tâchez à ne pas faire de solécismes, vérifiez bien la quantité de vos syllabes, l'orthographe et l'accentuation de vos mots, selon qu'il s'agit de vers latins, de dissertation latine ou de thème grec - et les dictionnaires, là dedans, vous rendent d'inapréciables services. — Gardez-vous de toute opinion originale ou personnelle dans la dissertation française, et pensez d'après le professeur qui corrigera vos compositions. Voilà la formule qui fera d'un bachelier un licencie, à coup sûr, à moins qu'il n'ait en latin ou en français un style personnel, auquel cas, il lui faut recommander surtout d'éteindre son style. A la licence, on ne vous demande que d'être quelque chose d'impersonnel, coulé dans le moule de quelqu'un, et calquant jusqu'à ses tics et ses manies. Et

(1) Sarcey XIXe siècle, Chronique du 27 juin 1888.

c'est pourquoi, il y a beaucoup de licenciés. -Ceci soit dit, sans en penser autrement de

A l'agrégation c'est une autre affaire, et c'est pourquoi il y a moins - beaucoup moins - d'agrégés. Non licet omnibus adire Corinthum. Il faut y être non plus quelque chose, mais quelqu'un, faire preuve de pensées personnelles, de goût, de mesure, de science, d'érudition, de souplesse dans l'exposition, la discussion d'une thèse, de finesse dans l'explication d'un texte où tout jusqu'aux nuances les plus ténues de la pensée doit être souligné, indiqué. Les examinateurs ne sont plus quelques maniaques de province, mais des gens qui savent, qui ont donné les preuves de leur talent, et qui exigent du candidat, moins peut-être la correction et la rectitude de la forme, - Prévost Paradol était nul en grec et en latin et fût reçu tout de même que d'être une personnalité. On comprend si Larroumet y parvint vite. Il fut reçu rapidement, en bon rang, agrégé de grammaire puis agrégé des lettres, et presque tout de suite appelé 'à l'Académie de Paris.

Larroumet allait avoir 26 ans.

(A suivre).

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Bains de mer à Arcachon

La compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi délivre, toute l'année, les Vendredi, Samedi et Dimanche de chaque semaine, des billets aller et retour de toutes les classes avec réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif légal des dites Compagnies, de chacune des stations situées sor les sections du réseau d'Orléans ci-après désignées :

Bordeaux à La Sauve (1)!;

Bordeaux à Angoulême; Angoulême à Limoges, à Nontron, et à Con-

Saillat à Bussière-Galant;

Contras à Brive; Périgueux à Ribérac;

Périgueux à Limoges; Périgueux à Agen, à Cahors et à Villeneuve-

sur-Loi;

Libourne à Cazoulès; Bergerac à Marmande.

(1) Les voyageurs de la ligne de la Sauve devront se rendre à leurs frais de Bordeaux-Passerelle à Bordeaux-St-Jean.

Les billets délivrés les Vendredis et Samedis sont valables pour le retour jusqu'au Lundi, inclusivement; ceux délivrés le Dimanche son valables jusqu'au Mardi suivant, inclusivement.

Métallurgie. - En présence de l'impossibilité qu'il y a actuellement de continuer dans le pays la métallurgie du fer, la compagnie nouvelle de l'Aveyron a introduit auprès de l'administration une demande en renonciation de la concession des Arques.

Quant aux minieres des environs de Duravel, leur production décroit constamment, elle n'est plus guère destinée qu'au fourneau de Fomel.

Recettes effectuées en 1887 par les gares situées dans le département. - Le premier rang comme recettes appartient à la gare de St-Denis près Martel (408,357 fr.), l'année précédente elle avait effectué une recette sopérieure (432,844 fr.). C'est Cahors qui occupe le second rang (382,095 fr. en 1887 - 392,425 en 1888). Il faudrait poor être juste ajouter les recettes de la station de Cabessut soit 33,352 fr. Après Cahors viennent Figeac avec 282,425 fr.), Gramat (181,938 fr.), les Quatre-Routes (118,559 fr.), Castelfranc (94,264 fr.) Assier (90,144 fr.), Cajarc (78,693 fr.), Puy l'Évêque (59,345 fr.), Rocamadour (57,731 fr.), Saint-Martin-Labouval (51,216 fr.), Luzech (41,855 fr.), Bagnac (33,399 fr.), Mercuès (21,251 fr.) et Parnac (20,552 fr.).

Les stations dont les recettes annuelles sont inferieures à 20,000 fr., sont : Montvalent (18,004 fr.), Le Pournel (16,452 fr.), Lalbenque (15,260 fr.), Duravel (14,286 fr.) Conduche (12,873 fr.), Toirac (10,693 fr.), Vers (9,959 fr.). La Madeleine (7,330 fr.). St-Cirq-Lapopie (7,298 fr.), Soturac-Toozac (7,192 fr.), St-Gery (6,956 fr.), Arcambal (5,298 fr.), Calvignac (4,032 fr.), Monbron (3,603 fr.), Cieorac (1,584 fr.), et Sept-Ponts (1,455 fr.).

Musique du 7me de ligne (de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénelon).

PROGRAMME DU JEUDI 23 AOUT 1888. L'audacieux (pas repoublé) Leroux. Le songe d'une nuit d'été (fantaisie) Thomas. Zampa (ouverture) Lerold. Le beau Dauube bleu (valse) Strauss. La Traviata (mosaïque) Verdi. Polka des officiers Forbach. On écrit de Cahors à la Dépêche:

Deux hommes sous scellés. -Un fait assez rare vient de se produire à Cahors. Les époux X .., aubergistes au faubourg Saint-Georges, avaient été déclarés en faillite par le tribunal de commerce. Conformément à la loi, M. le juge de paix du canton Sud de Cahors, accompagné de son greffier, s'était rendu, avanthier matin, au domicile des époux X.., afin d'apposer les scellés. Le mari était absent au moment de l'arrivée du juge, et sa femme et la servante de cette dernière, très émoes en voyant arriver le magistrat, sortirent de la maison, oubliant complètement que deux consommateurs étaient entrés dans l'auberge pendant la nuit et n'étaient pas ressortis. Or, ces deux consommateurs, jeunes geus habitués de l'auberge, qui avaient fait sans doute de copieuses libations à la fête de Cabessut, d'où ils venaient, et avaient platôt besoin de sommeil que de liquides, s'étaient installés dans une petite chambre située à l'étage sopérieur de l'auberge. Là, ils s'étaient tranquillement couchés et dormaient consciencieusement, lorsque M. le juge de paix vint apposer les scellés sur la porte de leur chambre.

Quelques heures après, les dormeurs, s'étaut réveillés, vonlurent sortir, mais ils trouvèrent leur porte fermée; ils appelèrent et n'obtinrent aucune réponse ; ils se mirent alors en devoir de forcer la porte, ce à quoi ils réussirent, du reste,

très facilement.

Ce bris de scellés n'a pas été sans provoquer un certain émoi dans le quartier, où chacun commentait à sa manière les causes de cet atteniat, pourtant bien involontaire.

Heureusement que tout s'est à peu près calmé. M. le juge de paix, immédiatement prévenu, après avoir fait une enquête, s'est contenté tout simplement de remettre les scellés brisés.

Découverte d'un cadavre. - On vient de découvrir, dans one mare sise aux Marqueyroux, commune de Rocamadour, le cadavre du s:eur David, âgé de 26 ans, disparu de son domicile depuis déjà quelques jours.

D'après l'enquête faite par M. le juge de paix du canton de Gramat, il résulte que toute idée de crime doit être écartée, vu la nature sombre et morose du suicidé.

Singulier testament. - Un cocher nommé M..., demeurant rue des Hales, à Paris, s'est suicidé lundi dans de singulières circonstances, après avoir au préalable fait un testament d'une extraordinaire fantaisie.

M..., après s'être porté à la tête plusieurs coups de marteau, s'était tiré deux coups de revolver dans la bouche.

Ou trouva sur une table le testament suivant : « Moi, Jean-Noël M..., je déclare me tuer parce que j'ai assez de la vie. Je laisse dans la poche gauche de mon pantalon une pièce de dix francs en or qui servira à payer le médecin qui viendra constater mon décès.

« Maintenant, voici ce que je demande et réclame : je veux que mon corps soit porté au Jardin des plantes.

Là, on le dissèquera et ou le partagera en tranches, que l'on distribuera aux animaux féroces, aux lions, aux tigres et aux ours. Je tiens à ce que ces animaux se régalent (sic) de ma

« Signé : JEAN-NOEL M...»

Malgré son désir, M... ne servira pas de régal aux fauves du Jardin des Plantes; le commissaire de police a dù se contenter de délivrer un permis d'inhumation, aprés les constatations d'usage.

Soudure électrique des rails.-Un électricien de Baltimore (Etats-Unis) vient d'inventer un procédé de soudure des rails par l'électricité. Grâce à ce procédé, on peut avoir upe voie continue sans solution de continuité.

Mais il fant bien tenir compte do jeu de la dilatation et de la contraction. Ce n'est point là, en effet, un facteur négligeable; car, si nous en croyons M. Edmond Cotteau, dans les steppes de l'Asie centrale, les dilatations dues aux variations du rayonnement solaire suffisent pour faire boter l'un contre l'autre les rails du transcaspien et les soulever, en arc de cercle, à 50 ou 60 centimètres au-dessus du sol. Mais l'ingénieur yankee a prévo la difficulté : tous les 500 mètres il laisse un joint «d'expansion» : le rail est fixé en son milieu, de sorte que l'allongement ou la contraction se produisent aux deux extrémités à la fois.

Quand les rails sont posés, on soude leurs extrémités au moyen de l'électricité et l'on trempe la partie soudée pour la rendre anssi résistante que le reste. L'appareil qui sert à la soudore se transporte sur un « car » qui suit les rails au for et à mesure de la pose. Chaque soudure ne demande guère qu'une demi-minute.

Procédé pour limer, tourner, tailler le verre. - On se sert à cet effet des ootils ordinaires, limes, meoles, etc., que l'on trempe préalablement dans de la benzine saturée de camphre; rien de plus facile alors que de travailler le verre comme on le désire; il suffit d'humecter, de temps en temps, l'instrument avec la solution précitée. On obtient les mêmes résultats en trempant les outils dans l'essence de térébenthine.

Taches de bougie. - Voici un procédé très simple pour enlever les taches de bougie : A l'aide d'on canif enlever le plus gras de la tache, puis traiter par de l'alcool à 90°. Le procédé réussit très bien pour la bougie, car l'acide stéarique est soluble dans l'alcool.

Bibliographie

Nous avons sous les yeux la 6me et la 7me série à cinquante centimes des livaisons illustrées des Œuvres complètes d'Alfred de Muset et nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs cet ouvrage établi avec un luxe artiste inusité pour les publications similaires. La Coupe et les Lèvres, Namouna, A quoi rêvent les jeunes filles, ont été pour les dessinateurs P. Avril et Reicham l'occasion de produire des compositions qui compteront parmi les plus remarquables de ces dessinateurs déjà si appréciés du

LE DICTIONNAIRE GAZIER, tout récemment publié par la librairie A. Colin et Cie, a déjà remplacé dans les classes, comme sur les tables de travail, les dictionnaires jusqu'ici en faveur. L'auteur, M. A. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, n'y donne pas seulement un vocabulaire très correct des mots usuels de notre langue, avec prononciation et étymologie (lorsqu'il y a lieu de les indiquer), définition précise synonymes et contraires, exemples; on y trouve en outre un milier d'articles encyclopédiques se rattachant à l'agriculture, aux sciences, à l'histoire, à la géographie, à l'hygiène, à l'indus-trie, à la législation, à la vie pratique. Les objets peu connus sont figurés en des vignettes très finement exécutées avec légendes; les termes techniques, groupés méthodiquement, sont expliqués par des figures d'ensemble. On y compte en tout 700 gravures et 19 cartes. Le « Dictionnaire Gazier » forme un volume in-12 de 800 pages, portatif, d'une impression très soignée, sous une reliure en toile élégante et solide, tranches rouges (Prix : 3 fr. 30).

BOURSE. — Cours du 22 août	1888.	
3 0/0	83	6
3 0/0 amortissable (nouveau)	86	2
4 1/2 0/0 1883	105	3
Actions Orléans	1,340	0
Actions Lyon	1,275	0
Action Panama	262	5
Obligations Orléans 3 0/0	403	5
Obligations Lombardes	303	5
Obligations Saragosse	359	0
the state of the s	BUCKER	1

UNE PRECIEUSE DECOUVERTE

Mort au phylloxéra et à toutes les maladies de la vigne

Mme Martel invite toutes les personnes qui s'intéressent à la viticolture à venir voir sa vigne française, chargée de raisins absolument indemne et garantie de toutes les maladies qui dévastent le vignoble, par l'application de son ENGRAIS INSECTICIDE, médaillé par le jury de l'Exposition internationale de Toulouse.

Réussite assurée

Une barrique de 25 francs, guérit quatre cent pieds de vigne.

Dépôt : Rue de la Banque, à Cahors (Lot).

Vaubadon (Calvados), le 5 juin 1887. — De-puis longtemps, je souffrais de l'estomac et je ne pouvais pas manger; les Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont guéri complètement. Pierre Malherbe. (Sign. légalisée.)

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Ecole 4.8 Hautes Etudes Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108 Cours normaux; durée des Études : 2 ans. RENTREE : Lundi 1er Octobre 1888 L'École reçoit les Élèves internes et des Élèves externes, Ecole préparatoire; durée des Études: 1 an. RENTRÉE: Lundi 1er Octobre 1888. Pour les renseignements complémentaires, s'adresser au Directeur qui enverra gratuite-ment le programme des conditions d'admission.

LE VIN AROUD & au QUINA, au FER est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, PANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE. phen, 102, r. Richelieu, PARIS, & Phi.,

De Mº ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, nº 11

Expropriation forcée

A SUITE DE

Saisie immobilière

Fixée au jeudi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi précis à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville (chambre des vacations).

Suivant procès-verbal du ministère de M° Daymard, huissier à Lalbenque, en date du trois janvier dernier, enregistré, dénoncé le par exploit du ministère de Me Bourgoint, huissier à Paris, en date du quatorze dudit mois de janvier, enregistré et 2° par exploit du ministère de M° Vi-gnolles huissier à Bordeaux, en date du vingt du même mois de janvier, aussi enregistré; transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, en date des vingt-sept et trente janvier dernier, volume 121, numé-ros 19, 20 et 21. Il a été procédé:

A la requête de Monsieur Jules Bour-geois, propriétaire, ancien banquier, de-meurant et domicilié à Paris, rue Rossini, n° 3, lequel a contilué Me Espéret pour son avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant, rue de la Liberté, nº 11. Sur la tête et au préjudice de : 1º Monsieur Jules Andrieux, négociant,

demeurant à Paris, rue de Belzunce, numero 7, pris au nom et comme liquidateur de la Société en commandite par actions, dite Société générale des Phosphates du Lot, connue d'abord sous la raison sociale « Richard et Cie », et ensuite sous celle « Georges Wilton et Cie », dont le siège social était à Limogne (Lot);

2º De la Compagnie générale des phos-phates et engrais du Sud-Ouest et du Centre, société anonyme au capital de deux millions six cent mille francs, dont le siège social, établi primitivement à Cahors,

du Jardin public, nº 25 bis, cette dernière prise comme tiers détenteur des immeubles à vendre.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M° Espérer avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public.

La lecture et publication dudit cahier des charges avait d'abord été fixée au samedi vingt-quatre mars dernier. Le tribunal, après des renvois successifs, à l'audience du samedi sept juillet courant, après avoir statué sur des difficultés soulevées a donné acte à Me Espéret de la lecture et publication didit cahier des capes, et a fixé l'adjudication au samedi onze août

mil huit cent quatre-vingt-huit.

A cette audience et par jugement de ce jour, le tribunal a donné acte à Mº Delbreil, avoué de Monsieur Montagnac, négociant et propriétaire à Cahors, d'un dire formulé cedit jour, avertissant les adjudi-cataires, qu'aux termes d'un sous-seing privé en date du sept juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistre à Cahors le sept octobre même année, il a un droit de servitude sur les immeubles ci-aprés désignés, et notamment sur le numéro 551, et fait toutes réserves pour établir son droit de servitude sur les numéros 558, 559 et 560 de la section E.

A cette même audience, et par ledit jugement sur les explications fournies par les parties, le tribunal a renvoyé l'adjudication au Seudi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-huit.

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE

Article premier

Une pièce de terre labourable sise au Cloup d'Aural, sur la commune de Bach, tenant à propriété de Gavens, de Cagnac, d'Aymard, de Theil dit Vérine et carrière de Monsieur Montagnac, de Cahors; sur cet immeuble on remarque une construction en pierres couverte de tuiles plates, à deux tombants d'eau; elle se compose d'un grand hangar soutenu par des pou-tres et poutrelles, dont l'ouverture principale est au couchant; sous cet hangar qui se trouve appuyé au midi sur une maisonnette ayant servi autrefois en partie en bureaux et autre partie en écurie, se trouvent deux portes donnant chacune accès à l'un des deux compartiments cidessus désignés; au-dessus il y a l'ancien grenier à foin, dont la porte est aussi a été ensuite transféré à Bordeaux, cours | pratiquée sous le hangar au-dessus de la

porte de l'écurie; cette maisonnette a une petite ouverture au couchant, une autre au midi et une autre au levant; de ce côté il y a des dalles en zinc, conduisant les eaux du toit dans une citerne cimentée, creusée derrière le hangar du côté du nord; cette citerne est en assez bon état. Du côté opposé à ces constructions se trouve aussi un grand trou cimenté, ayant servi autrefois de citerne, aujourd'hui ce trou est en partie comblé.

Article deuxième Une autre pièce de terre labourable sise au même lieu de Cloup d'Aural, contigue à la précédente et confrontant à proprié-tes de Teil, dit Vérines et de Cagnac; sur cette terre il n'y a absolument rien, si ce n'est des trous béants desquels il a été extrait des phosphates.

Ces deux immeubles, forment ensemble les numéros 559, 560, 558 et 551 de la section E du plan cadastral de la commune de Bach, où ils figurent pour une contenance totale, de un hectare trentehuit ares cinquante-huit centiares. Article troisième

Partie d'une pièce de terre labourable, divisée par bornes, sise au lieu dit Clop de Lapeyre ou Cloup neuf, formant partie du numero 618 P de la section E du plan cadastral de la commune de Bach, où il figure pour une contenance approximative de quatre-vingt-dix ares quatre-vingt-qua-torze centiares; cet immeuble confronte à propriétés de veuve Amalric Dajean, Brugidou et Fau.

Article quatrième

Une portion de terre, autrefois vigne et bois et pâture, sise au lieu dit les Cornières, formant les numéros 712 partie, 716, 717 partie et 570 de la section C du plan cadastral de la commune de Bach, ayant ensemble une contenance approximative de soixante-deux ares soixante-cinq centiares. Sur cet immeuble, on remarque 1° Une petite étable en planches couverte en tuiles plates à deux tombants d'eau; 2º Une étable plus grande, construite en pierres sèches à l'exception de la façade du midi, qui est en planches, sa porte est aussi au midi; elle est couverte en tuiles plates à un seul tombant d'eau; 3º Une maison n'ayant qu'un rez-de-chaussée et un grenier, construite en pierres et couverte en tuiles plates, le toit est surmonté par un tuyau de cheminée au midi; elle est divisée en deux compartiments, dont un qui a sa porte au midi, servait autrefois de cantine, et l'autre ayant une porte double au même aspect servait d'écurie, dans cette écurie il y a une crèche sans ratelier; 4º adossé à l'écurie, du côté du couchant, il y a un grand hangar en bois

couvert en tuiles plates à deux tombants d'eau; 5° contre celui-là un hangar plus grand que le précédent; il est aussi consgrand que le precedent, il est aussi construit en bois et couvert en tuiles plates à deux tombants d'eau; à cet hangar correspond une longue cale ou plate-forme en bois; 6° Touchant à ce grand hangar du côté du couchant, se trouve une maisonnette construite en pierres sèches de trois côtés et en planches du côté du midi; elle est couverte en tuiles plates à deux tombants d'eau; elle a sa porte au midi; c'est là qu'était autrefois la forge. 7° Sous les deux hangars il y a, déposé, 7° Sous les deux hangars 11 y a, déposé environ mille tonnes ou cent mille kilogrammes de minerai de phosphates de chaux ou terres phosphatées, de première, deuxième et troisième qualités, sec et prêt à être emporté; cependant les deuxième et troisième qualités sont en bien plus grande quantité; ces phosphates ont été extraits de sur l'immeuble acquis par M. Jailler du sieur Marcel Moles, de Bach, suivant acte aux minutes de Me Bru, notaire à Vaylats. le six août mil huit cent taire à Vaylats, le six août mil huit cent soixante-treize, enregistre; 8° Enfin, un treuil à engrenage en fonte monté sur pieds en bois; cet instrument servait à l'exploitation des phosphates.

Mise à prix :

Les immeubles ci-dessus désignés, seront

En sus des charges. Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant. Signé : ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-huit, Fo reçu un franc quatre-vingthuit centimes, décimes compris.

Signé: BOUDET, receveur,

Etablissement Hydrothérapique

CHEZ MME SABATIÉ

CAHORS, 6 - Allées Fénelon, 6 - CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. - Etuves. - Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en | pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble..... 1 fr.

Etuves, avec soins particuliers. 2 fr. 50 Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc..... 2 fr. »

Bain simple Bains médicamenteux..... 1 fr. 50 Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.... Barèges, Vichy, de Pennès, etc. Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.



SELS de VICHY pour BAINS. - Un Rouleau

nr un Bain. SUGRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Dur éviler les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Maison spéciale d'Accouchement DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge Maîtresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-

bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.) PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

de Fre aires la Ire LONI CONTENANT CHROMO des grandes villes 00 mod S rerselles ET dra qu'à 18 fr. 75 CARTES COLORIÉES RANC complet CARTES COLORIÉES, tous les départements, B AVEG 0 Ш La 1 re liv. à 15 c. c der un spécimen gra RAP Par F. DE LA 90

Le propriétaire-gérant, Laytou.

4

125

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES A PRIX FIXE

e système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la

Maison de Confiance

PONTIE

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tons genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautée pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisis Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. - L'honorable Maison Ponnié est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, n moins tes mêmes avantages que les grandes maisons de

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. - CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 20. — CHATEA HEODEL Of 1. (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 20. — CHATEA HEODEL OF 1. (La) 1 fr. 20. — CHATEA HEODEL OF 1. (La) 1 fr. 20. — CHATEA HEODEL OF 1. (La) 1 fr. 20. — CHATEA HEODEL OF 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. - ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit ofr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; Gde grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette Ofr. 80; Amélie Ofr. 80; La Perle Ofr. 70; Victoire Ofr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; me réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 houteilles.